

FORMATION POST-PERMIS

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Le candidat doit être titulaire du permis B depuis 24 heures

RESULTATS ATTENDUS

- Obtention d'une attestation de suivi de formation.

ENCADREMENT

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation

SANCTION DE LA FORMATION

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel, par les titulaires du permis de conduire de la catégorie B limitée aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales.

Avertissement Le titulaire de la présente attestation est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel à compter du jour de la remise de l'attestation de formation B78/B accompagné du CEPC.

Contact :

09.52.50.60.92

a.e.a.m95@gmail.com

DUREE DE LA FORMATION

7 heures

LIEU DE LA FORMATION

Selon l'agence choisie
(Argenteuil, Bezons ou
Eaubonne)

DATE(S) : nous consulter

TARIF : 200€